

Séance plénière du 7 octobre 2009

* * *

*Projet d'avis sur le rapport transmis par le Président du Conseil régional
relatif à la demande d'approbation du SDRIF et à l'avis de la Région sur
l'avant-projet de loi « Grand Paris »*

* * *

Intervention de Jean-Claude Boucherat

* * *

Chers Collègues,

Sans doute avez-vous l'occasion de lire dans la presse du matin, avant de venir nous rejoindre, que le projet de loi relatif au « Grand Paris », préparé par le Secrétaire d'Etat au développement de la région capitale, Christian Blanc, allait être présenté au Conseil des ministres de ce jour. Cela a sans doute lieu au moment même où nous nous réunissons.

Cela fait suite aux annonces faites par le Président de la République dans le cadre de son intervention du 29 avril dernier à la cité de l'Architecture et du Patrimoine et réaffirmé en Conseil des Ministres le 13 juillet dernier.

Il s'avère que ce projet de loi a fait l'objet d'un certain nombre d'arbitrages gouvernementaux, des changements étant intervenus dans sa rédaction. Les médias se sont aussi fait l'écho d'une certaine incompréhension entre les services de Christian Blanc et ceux de Matignon, après la transmission par le Chef du gouvernement, et comme ses prérogatives le lui autorisent, d'une saisine rectificative au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat s'est effectivement prononcé avant la transmission au Conseil des ministres.

Celle-ci prend en compte une partie des préoccupations manifestées par les élus locaux et les institutionnels qui ont été consultés par le Premier ministre à partir de la fin du mois d'août et dont le CESR a fait partie.

A compter de ce jour, on ne peut plus parler d'avant projet de loi et en conséquence aucune modification sur ce texte ne devrait intervenir avant son examen par le Parlement, à l'Assemblée nationale en novembre et début 2010 au Sénat. Les parlementaires auront naturellement la liberté d'amender ce texte dont la dernière version nous a été transmise par Matignon hier soir.

Pour revenir à notre institution, vous avez tous été destinataires de la lettre que le Premier ministre m'a adressée le 28 août dernier pour m'inviter à lui faire part de mes « remarques » avant le 25 septembre.

Vous avez également reçu copie de la réponse que je lui ai fait parvenir et qui a été élaborée en très étroite liaison avec les présidents de chacun des collèges et le président de la commission de l'Aménagement du territoire, mais aussi tous les membres de notre Bureau. Ceux-ci ont été invités à réagir sur un projet de lettre qui leur a été soumis le 9 septembre dernier avec la possibilité de proposer des aménagements, ce qui fut fait par un certain nombre d'entre eux.

Je précise que cette réponse a été largement reprise dans la presse, a reçu un accueil favorable auprès de la plupart des élus qui se sont exprimés sur le sujet mais aussi du Conseil économique, social et environnemental, contribuant ainsi à renfoncer notre notoriété mais surtout notre légitimité à nous mobiliser sur toute question liée à l'aménagement de notre région capitale. C'est bien la vocation de notre Assemblée depuis 1963. Le rendez-vous du 28 août chez Christian Blanc, auquel je me suis rendu avec Pierre Moulié, et celui d'hier en fin d'après-midi, pour lequel j'ai été personnellement convié, confirme notre positionnement aux côtés de tous les élus d'Ile-de-France. Ceux-ci étaient une centaine à avoir répondu présents au secrétariat d'Etat.

Le positionnement « original » de notre Assemblée, représentative de la société civile organisée, est confirmé. On peut ainsi lire, dans un éditorial du 1^{er} octobre 2009 de l'association Paris métropole, qui réunit un grand nombre d'élus locaux et dont je vous cite un extrait: « *le CESR Ile-de-France insiste sur les notions de participation démocratique, de consultation préalable, de co-élaboration des décisions et demande de ne pas remettre en cause les lois de décentralisation* ».

Confortant ce que je vous disais il y a un instant, le président du CESE Jacques Dermagne, destinataire de ma lettre en réponse au Premier ministre, m'a écrit le 29 septembre : « *je conserve votre lettre que je considère comme un document important mettant parfaitement en valeur le rôle de facilitateur et de médiateur que la représentation de la société civile organisée peut jouer dans de tels projets et qu'elle est seule à pouvoir jouer* ».

Je crois aussi que la saisine du président Jean-Paul Huchon, à laquelle nous devons aujourd'hui répondre en urgence, si elle nous « bouscule » un peu dans notre organisation, doit surtout nous conforter dans notre rôle. Elle souligne l'importance que revêtent nos avis dont le caractère équilibré et mesuré est fort apprécié. En retirant tout aspect polémique à des sujets aussi sensibles que le Grand Paris, nous révélons sans doute une vérité des dossiers et une manière de

les appréhender. C'est bien l'esprit qui est le nôtre et nous savons nous retrouver pour partager cette manière de voir les choses.

Je précise que la lettre de saisine du président Huchon est datée du 30 septembre 2009 et sollicite l'avis du CESR sur un projet de rapport présenté lors du Conseil régional qui débute demain ici-même. Il porte demande d'approbation du SDRIF et avis de la Région sur l'avant projet de loi « Grand Paris ».

Une fois de plus, notre Assemblée a su faire la preuve de sa grande réactivité : j'en remercie tout particulièrement les vice-présidents qui ont été informés de cette saisine dans les plus brefs délais (saisine dont j'ai été informé, jeudi dernier alors que je me trouvais à Bruxelles) et ont été associés à la détermination des suites qu'il convenait de lui donner.

Je remercie, avant tout, notre collègue Pierre Moulié qui, une fois de plus, nous a impressionnés par sa capacité à mener un travail complexe. Dès vendredi dernier, soit au lendemain d'une première réunion, il avait déjà commencé à rédiger un avant projet. Ces remerciements s'adressent aussi à tous les membres de la commission de l'Aménagement du territoire qui se sont réunis en urgence mardi matin pour examiner le projet d'avis qui leur avait été remis par leur président. De manière très rapide, ils sont parvenus au texte équilibré qui est aujourd'hui proposé à votre examen.

Avant de laisser la parole à Pierre Moulié, en tant que président de la commission concernée mais aussi rapporteur, je précise aussi simplement que ce projet d'avis ne comporte pas de dispositions vraiment nouvelles à nos yeux. Il réaffirme en premier lieu et c'est essentiel pour notre Assemblée notre attachement au SDRIF et à la concrétisation de son processus de révision. Concernant la question du « Grand Paris », notre projet d'avis met en avant plusieurs points, notamment notre vigilance quant à l'articulation des dispositions de ce texte gouvernemental avec le respect des compétences de la collectivité régionale.

Une fois de plus, comme nous l'écrivons dans ce projet d'avis, le CESR doit jouer un rôle de conciliateur pour que l'intérêt général prime sur les polémiques et qu'ensemble la Région et l'Etat puissent doter l'Ile-de-France des moyens de répondre aux véritables défis de demain (défis qui sont rappelés dans le projet de loi « Grand Paris » mais aussi dans nos Avis sur le SDRIF). Les enjeux sont de taille pour notre région capitale qui, par son poids économique, social, démographique et culturel se trouve au cœur de la compétition mondiale et contribue, pour une part essentielle, au dynamisme de l'ensemble du territoire national.

Lorsque le Premier ministre nous écrit pour nous demander nos remarques et si le président de l'exécutif régional se tourne vers nous pour une saisine c'est bien parce que nous démontrons notre capacité à jouer un rôle.
